

## Annexe 5. Auto-évaluation

Toutes les infrastructures utilisant la simulation (centres de simulation, organismes de formation, structures ne réalisant que de l'*in situ* ou ateliers délocalisés...) sont concernées par l'auto-évaluation.

La liste des critères proposés pour l'auto-évaluation a été établie d'après le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé<sup>13</sup>.

Ceux-ci sont regroupés dans un tableau selon cinq axes, constituant le tronc commun applicable à toute structure réalisant de la simulation en santé, et deux grilles complémentaires, permettant d'ajouter une ou deux spécificités en matière de simulation *in situ* et/ou de simulation chirurgicale.

1. Programme de simulation (12 critères)
2. Organisation (31 critères)
3. Infrastructures
4. Recherche (10 critères)
5. Évaluation (13 critères)
6. Critères simulation *in situ* (10 critères)
7. Critères simulation chirurgicale (17 critères)

La présentation du tableau des critères (cf. *infra*) en vue de l'auto-évaluation a été réalisée en cinq colonnes :

- **N°** : numéro du critère.
- **Description** : il s'agit de la description du critère qui reprend les éléments du guide de bonnes pratiques.
- **Éléments justificatifs** : sont notés ici par la structure les documents justificatifs utilisés lors de l'auto-évaluation permettant d'évaluer la satisfaction du critère. Ces documents sont à fournir sur demande. En italique sont proposés des exemples non exhaustifs.
- **Observations** : toutes les observations et les commentaires en rapport avec le critère qui semblent utiles et pertinents aux évaluateurs pour justifier le niveau de l'évaluation.
- **Évaluation** : en fonction des éléments justificatifs et des observations faites, la satisfaction du critère est évaluée sur une échelle à quatre niveaux (et une cotation éventuellement « non applicable » NA).

<sup>13</sup> Haute Autorité de santé. Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé. Évaluation et amélioration des pratiques. Saint-Denis La Plaine: HAS; 2024.

## Modalités de cotation

- **Cotation A** : si tout à fait satisfait ou présent (ou  $\geq 80\%$ ).
- **Cotation B** : en grande partie satisfait (ou  $\geq 60\%$  et  $< 80\%$ ).
- **Cotation C** : partiellement satisfait (ou  $\geq 10\%$  ou  $< 60\%$ ).
- **Cotation D** : non satisfait ou absent (de 0 à  $< 10\%$ ).

Pour certains critères, la réponse est binaire (Oui/Non ou Présent/Absent).

Pour d'autres critères, un complément d'information peut être demandé pour l'évaluation (% d'activité, nombre, fréquence...).

Si un critère n'est pas applicable, noter NA et justifier la décision.

NB : le tableau d'auto-évaluation est un document de travail et d'interviews, la cotation retenue pour chaque critère peut être ensuite reportée dans le rapport final d'auto-évaluation. Ce tableau est annexé au rapport final d'auto-évaluation.